



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM\_2019\_41

**Permission de stationnement d'une grue**  
**Chemin des Essards, Le Sillet**

Le Maire de Mignovillard,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** la demande présentée par M. Stéphane DUSSOUILLEZ en date du 20 décembre 2019 qui souhaite prolonger ses travaux de réfection de toiture de son habitation en poursuivant temporairement l'occupation du domaine public dans le chemin des Essards, à l'intersection avec la route départementale n°340, pour le stationnement d'une grue de chantier ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Du 20 décembre au 30 janvier 2020, M. Stéphane DUSSOUILLEZ est autorisé à procéder au stationnement d'une grue de chantier sur la voie publique, chemin des Essards, à l'intersection avec la route départementale n°340 et à survoler la voie publique communale.

**Article 2 :** Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- circulation : l'emprise occupée par la grue devra être strictement limitée afin de maintenir un accès d'au moins 4 mètres dans le chemin des Essards aux fins d'accès des riverains, des services publics et des services de secours ;
- sécurité : le chantier devra être signalé, de jour comme de nuit, au moyen de panneaux et cônes réfléchissants, en particulier pour indiquer les limites de l'emplacement de la grue afin d'éviter toute collision.

**Article 3 :** La signalisation du chantier et de la déviation sera mise en place par le pétitionnaire.

**Article 4 :** M. Stéphane DUSSOUILLEZ devra prendre soin du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5 :** M. le Maire de Mignovillard et M. Stéphane DUSSOUILLEZ sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis pour information à M. le Président du conseil départemental du Jura.

Mignovillard le 23 décembre 2019

Le Maire,



*Florent SERRETTE*

